

Société Anonyme
ANDRE CITROEN

Capital : 170.800.000 Nouveaux Francs
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XVème

METHODES REPARATIONS

Paris, le 15 Avril 1960

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE TECHNIQUE

à MMrs les CONCESSIONNAIRES

N° 722

DS 19 - ID 19 - BREAK

SUSPENSION

Notre Service " Garantie " enregistre actuellement un retour très important d'amortisseurs DS 19 - ID 19 pour " bruits " de suspension. Après examen et contrôle, un très fort pourcentage de ces amortisseurs sont reconnus " bons " .

Dans le cas d'un " bruit " de suspension dû à un amortisseur, nous vous demandons d'effectuer les opérations suivantes, avant de nous renvoyer l'amortisseur :

- 1° - Déposer l'amortisseur, le démonter, nettoyer soigneusement les différentes pièces.
(Voir opérations NOS 433 et 434 de notre Dictionnaire de Réparations)
- 2° - Vérifier l'état des clapets, les surfaces d'appui des écrous de maintien des clapets et les 2 faces du corps d'amortisseur ; vous pouvez, au besoin, "toiler" légèrement ces surfaces au papier abrasif N° 600 humecté d'alcool.
- 3° - Remplacer les pièces défectueuses s'il y a lieu et remonter l'amortisseur.

TRES IMPORTANT :

Les clapets doivent être parfaitement centrés sur le corps d'amortisseur -

Pour ceci, vérifiez que les clapets sont bien centrés par la partie lisse du goujon central et non par l'une ou l'autre des parties filetées extrêmes.

De plus, respectez rigoureusement les couples de serrage au remontage, soit :

- 2 à 2,2 m.kg pour le serrage des écrous sur le corps d'amortisseur.
- 1,9 m.kg pour le serrage de l'amortisseur monté, sur le bloc pneumatique de suspension.

Copie de la présente note est adressée à MM. les Agents et Postiers.